



LAND

OBERÖSTERREICH

LAND DE
HAUTE-AUTRICHE



FRANÇAIS

CONCEPTION INSTITUTIONNELLE DE

L'INTÉGRATION

RENFORCEMENT DE LA COHÉSION

CHARTRE DE L'INTÉGRATION DU LAND DE HAUTE-AUTRICHE

Responsable du produit et éditeur

Land de Haute-Autriche

Amt der Oö. Landesregierung
Direktion Präsidium
Abteilung Presse
Landhausplatz 1
4021 Linz (Autriche)
Tél. : 0732/7720-11400
E-mail : pr.post@ooe.gv.at

Rédaction et suivi scientifique

Univ.-Prof.ⁱⁿ Dr.ⁱⁿ Katharina Pabel, Dipl. Soz. Kenan D. Güngör

Iconographie : Max Krasnov – stock.adobe.com

Graphisme : Johannes Ortner/Abteilung Presse/DTP-Center [2018779]

1^{re} édition, juin 2018

www.land-oberoesterreich.gv.at

Informations sur la protection des données :

<https://www.land-oberoesterreich.gv.at/datenschutz>

7 1. Objectifs de la politique d'intégration

8 2. Principes de la politique d'intégration

- 8 Conditions pour la réussite de l'intégration
- 8 L'intégration, un processus social global s'inscrivant dans le long terme
- 8 L'intégration, un processus bidirectionnel assorti d'exigences diverses
- 9 Les attentes à l'égard des immigrés
- 9 Les attentes à l'égard de la société d'accueil
- 9 Chances offertes et participation sociale
- 10 Droits fondamentaux et droits de l'homme : une base commune
- 10 Lutte contre les milieux problématiques
- 11 Valeurs fondamentales essentielles

12 3. Positions d'une politique d'intégration institutionnelle et incitative

- 12 Incitation et qualification
- 12 Un cadre institutionnel à double sens
- 13 Prise en compte des besoins, utilisation du savoir et efficacité
- 13 Orientation vers l'avenir et durabilité
- 14 Approche transversale et mise en réseau

14 4. Thèmes centraux de la politique d'intégration

- 14 Langue et éducation: deux qualifications clés
- 15 Économie et marché du travail – renforcement de la participation
- 17 Intégration et cohabitation sur place
- 17 Des valeurs et traditions à transmettre
- 19 Des relations basées sur le respect



La forte cohésion sociale d'un pays est indispensable si visions et objectifs ambitieux doivent être réalisés. Seule une société dont tous les acteurs travaillent à ces objectifs peut créer la sécurité que nous demandons.

L'intégration des personnes venant d'autres milieux culturels et cherchant à s'installer en Haute-Autriche joue donc un rôle décisif. Sûre, équitable et sociale: telle doit être la cohabitation, la conception des offres d'intégration se devant d'être exactement ciblée.

Cette Charte de l'intégration se veut modèle d'orientation et créatrice de passerelles; elle a également pour but d'expliquer clairement et sans ambiguïté la façon dont nous envisageons cette coexistence dans notre pays. La revendication de l'allemand comme langue commune et la reconnaissance de notre système de valeurs en font partie. Je veux un «bien vivre ensemble» en Haute-Autriche, pas une juxtaposition d'existences et encore moins de heurts.

Rédigée en 2008, la Charte de l'intégration du land de Haute-Autriche a été actualisée, sous l'égide du laboratoire d'idées «Oberösterreichische Zukunftsakademie», par un groupe de travail constitué de représentant(e)s de tous les partis politiques du parlement de Haute-Autriche et d'expert(e)s. Elle a également été adaptée aux conditions-cadres de la société actuelle.

Ce guide ayant pour objectif une cohabitation réussie en Haute-Autriche est l'expression de notre position fondamentale en matière d'intégration et de cohabitation sociale.

Je tiens à adresser tous mes remerciements aux acteurs impliqués dans ce travail essentiel et souhaite à tous un bien-vivre harmonieux et une forte cohésion en Haute-Autriche.

Le gouverneur
Mag. Thomas Stelzer



Les défis induits par l'intégration pour la société ont considérablement évolué ces dernières années suite à l'arrivée massive de ressortissants de pays tiers étrangers à notre culture. Le recentrage de la Charte de l'intégration s'imposait donc en Haute-Autriche. Dans certains domaines, des manquements ont entraîné l'apparition de milieux cloisonnés, voire hostiles à l'intégration – autant de barrières qu'il faut rapidement éliminer. Ce problème ne concerne pas seulement les nouveaux arrivants mais aussi des personnes vivant depuis longtemps dans notre pays, ayant ou non la nationalité autrichienne, ainsi que la seconde et la troisième génération de ces groupes. Bien entendu, l'intégration réussie s'est soldée par des expériences positives. Elles mettent en évidence que la volonté personnelle de s'adapter à la nouvelle société est absolument indispensable pour que l'intégration fonctionne. Toutefois l'expérience montre aussi que la seule incitation à montrer cette volonté ne suffit pas. La non-acceptation et l'échec des mesures d'intégration doivent être sanctionnés de façon sensible. L'intégration ne peut fonctionner que si les immigrés respectent leurs obligations et acceptent les lois et les valeurs de la culture occidentale autrichienne de référence. Nous devons donc récuser systématiquement les sociétés parallèles dans lesquelles les préceptes religieux prévalent par exemple sur nos lois basées sur la légitimité démocratique.

La place réservée dans cette Charte à un changement de perspective tenant compte des réalités du terrain est pour moi source de satisfaction. Dix ans après la rédaction de la première version, l'édition 2018 de la Charte de l'intégration de Haute-Autriche propose une nouvelle approche permettant de relever les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

L'intégration dans des conditions optimales des étrangers autorisés à demeurer en Autriche conditionne la paix sociale et l'avenir de notre pays.

Le vice-gouverneur
Dr. Manfred Haimbuchner

© Andreas Balon



Oui, l'intégration est un défi, et c'est aussi un long processus s'étalant sur des années. Un processus impliquant tous les acteurs: les hommes et les femmes ayant fui la guerre, l'oppression et la persécution et qui ont trouvé refuge en Autriche, mais aussi nous, Autrichiens et Autrichiennes de souche, qui devons apprendre à vivre avec de nouveaux voisins et voisines, camarades de classe ou collègues. Il s'agit pour tous d'un défi, mais il s'agit aussi pour tous d'une chance potentielle – et une chose est certaine: le «bien vivre» est notre objectif.

Pour éliminer les préjugés, rien de mieux que de faire connaissance et d'engager le dialogue. Je ne peux que conseiller de profiter des excellentes occasions de rencontres que représentent les fêtes et les manifestations événementielles organisées par de nombreuses communes en Haute-Autriche, sans oublier les initiatives mises en place par les bénévoles en faveur de l'intégration.

Le but de cette Charte de l'intégration est d'illustrer la volonté du land de Haute-Autriche de promouvoir la cohabitation de différentes cultures et de revendiquer des règles de vie valables ici pour tous les habitants – quel que soit leur lieu de naissance ou pays d'origine. Je tiens donc à souligner l'importance du consensus trouvé ici par l'ensemble des membres du gouvernement du land, indépendamment de leur appartenance politique, en faveur d'une stratégie explicite basée sur la compréhension commune et la volonté de dialogue. Comme on dit en Autriche, *durch's Reden kumman d'Leit zaum* (c'est en parlant que l'on se rencontre).

Conseiller régional
Rudolf Anschöber

© Land 00



Il y a une cinquantaine d'années, l'Autriche recrutait activement des ouvriers en Turquie et dans la Yougoslavie d'alors. Des trains amenaient cette main-d'œuvre en Autriche, les hommes étant répartis dans les entreprises qui avaient un besoin urgent de personnel.

L'intégration? Il n'en était pas question. Il n'y avait pas de cours d'allemand. Les ouvriers logeaient dans des habitations sommaires et dans des centres d'hébergement.

Aujourd'hui, nous savons que nous devons tout faire pour intégrer les nouveaux venus dans la communauté car sinon la cohabitation ne peut pas fonctionner. Et l'intégration implique toujours deux parties. L'intégration accorde certes des droits, mais elle demande aussi l'accomplissement de devoirs.

Aujourd'hui, les besoins en main-d'œuvre étrangère atteignent le niveau des années soixante. Nous avons un besoin urgent de travailleurs qualifiés et de personnels auxiliaires. Dans l'industrie, dans la restauration, dans les métiers de la santé et les professions parallèles.

Notre bon sens doit aider à comprendre que l'immigration d'hommes et de femmes, réfugiés de guerre ou travailleurs recrutés, représente une chance, un renfort apporté à notre communauté. Notre bon sens doit nous inciter à leur transmettre nos valeurs et traditions et à essayer en contrepartie de profiter de leur culture. Notre bon sens nous dit de tout faire pour que les hommes et les femmes, les enfants et les adolescents venus chez nous y trouvent de nouvelles racines.

Et PARCE QUE nous écoutons notre bon sens, ce vaste thème fait l'objet, en Haute-Autriche, d'une discussion ouverte rejetant les idées préconçues. Cette Charte de l'intégration en est la base.

Conseillère régionale
Birgit Gerstorfer, MBA



La conception programmatique de la politique d'intégration pour le land de Haute-Autriche s'appuyait sur la **Charte de l'intégration publiée en 2008 sous le titre *Einbeziehen statt Einordnen* (Intégrer au lieu d'adapter)**. Son objectif était de mettre en place, dans une approche transversale, un travail d'intégration déployé à l'échelon régional et local, et de permettre une cohabitation de qualité. Depuis cette date, le travail d'intégration s'est fortement développé et professionnalisé. L'évaluation du travail d'intégration accompli à ce jour a confirmé les bons résultats globaux obtenus par le land.

Mais elle a aussi révélé les défis et domaines problématiques qui n'ont pas été gérés de façon satisfaisante et doivent absolument être améliorés. Il s'agit par exemple d'une partie des groupes de migrant(e)s, présents de longue date ou récemment arrivés. S'y ajoutent la dynamique et l'impact des crises et des tensions internationales dont les retombées locales sont réelles et pèsent sur la cohabitation.

Autant de questions – non exhaustives – rendant nécessaires une nouvelle évaluation et le renforcement de la politique d'intégration. Il s'agit notamment de concevoir cette politique, dans toutes les directions, de façon plus incitative et de l'institutionnaliser. Ce qui implique également de justifier comme il se doit les valeurs, les positions et les exigences propres à une cohabitation réussie et de dégager plus nettement les domaines problématiques.

La nouvelle Charte est le résultat de cette réflexion. Tous les partis représentés au Landtag (parlement régional) ont élaboré conjointement, en plus des approches liées à la politique de parti, une solution commune à tous les partis et basée sur la compréhension et la raison. Sans la démarche, à la fois critique et orientée vers le consensus, adoptée par l'ensemble des acteurs impliqués, cette Charte n'aurait jamais vu le jour – je tiens donc à leur exprimer mon plus profond respect.

Suivi scientifique
Dipl. Soz. Kenan Dogan Güngör



La conception de l'avenir de toute la population de Haute-Autriche et une cohabitation réussie, quelles que soient l'origine et la nationalité, s'appuient sur la cohésion sociale. La Charte de l'intégration promulguée par le land de Haute-Autriche a pour objectif le renforcement de cette cohésion. Elle formule dans ce sens les objectifs, les principes et les positions de la politique d'intégration du land en considérant l'ensemble des groupes de la population – Autrichiens et immigrés.

Elle met en évidence ce que les immigrés attendent de la société d'accueil autant que ce que celle-ci attend d'eux afin de rendre possible la participation de tous à la vie économique, sociale, culturelle et sociétale en Haute-Autriche. Dans la Charte de l'intégration, les droits fondamentaux et les droits de l'homme sont mis en exergue car ils sont le fondement commun pour une société ouverte. La charte précise les valeurs fondamentales essentielles pour un «vivre ensemble dans la diversité». L'ampleur de la discussion engagée pour le développement de la Charte est la preuve de la volonté et de l'engagement pour une intégration considérée comme un devoir commun d'avenir.

Suivi scientifique
Univ.-Prof.ⁱⁿ Dr.ⁱⁿ Katharina Pabel

CONCEPTION INSTITUTIONNELLE DE L'INTÉGRATION – RENFORCEMENT DE LA COHÉSION

CHARTRE DE L'INTÉGRATION DU LAND DE HAUTE-AUTRICHE

1. Objectifs de la politique d'intégration

La Charte de l'intégration du land de Haute-Autriche s'intitule *Conception institutionnelle de l'intégration – Renforcement de la cohésion*. Ce qui exprime l'objectif et la mission de la politique d'intégration: il lui revient de permettre une cohabitation réussie et paisible de toutes les personnes vivant en Haute-Autriche, indépendamment de leur origine et de leur nationalité. Nous assumons cette responsabilité.

La Charte de l'intégration du land de Haute-Autriche doit être considérée dans son contexte historique qui est d'une part encore marqué par les défis que représentait le grand nombre de réfugiés et d'immigrés, surtout dans les années 2015 et 2016. De gros efforts d'intégration ont justement été entrepris ces dernières années en faveur de ce groupe de réfugiés. D'autre part, les groupes les plus importants d'immigrés sont aujourd'hui encore constitués de ressortissants d'états de l'Union européenne et de pays tiers. Pendant longtemps, ils étaient hors d'atteinte de toute politique d'intégration institutionnalisée. Mais leur intégration est elle aussi essentielle pour la cohabitation en Haute-Autriche. Elle est donc prise en compte dans cette Charte autant que l'intégration des tout derniers arrivants. La Charte s'adresse également à la population autrichienne. Au cours des dernières décennies et des dernières années, elle a démontré son ouverture et son engagement individuel face aux diverses vagues de migration, sans pour autant cacher son scepticisme et son inquiétude. L'objectif d'une cohabitation réussie de tous les habitants de Haute-Autriche doit tenir compte de tous les groupes de la population – Autrichiens et immigrés.

La Charte de l'intégration du land de Haute-Autriche définit des bases, des principes directeurs et des positions pour la politique d'intégration de la prochaine décennie. Elle s'inscrit dans le droit fil de la Charte *Einbeziehen statt einordnen – Integration in Oberösterreich leben* formulée en 2008 et jusqu'alors en vigueur, rebondit sur l'évolution des conditions-cadres et développe une perspective pour l'avenir. La nouvelle Charte de l'intégration récapitule sous une forme compacte les principes directeurs stratégiques pour la future politique d'intégration. C'est sur cette base que sont développées des mesures concrètes, avec mise à disposition des ressources correspondantes. Elle représente ainsi un cadre opérationnel institutionnel pour la future politique et le travail d'intégration, aides comprises, en Haute-Autriche.

2. Principes de la politique d'intégration

Conditions pour la réussite de l'intégration

La réussite de l'intégration et donc la cohésion sociale sont soumises aux conditions suivantes: l'apprentissage de l'allemand comme langue commune, les efforts actifs entrepris en vue de subvenir à ses propres besoins, l'acceptation des valeurs fondamentales et le respect de la culture régionale et quotidienne de la Haute-Autriche comme base de la cohabitation. La société d'accueil doit en même temps faire preuve de l'ouverture et de la volonté correspondantes. Les efforts d'intégration des immigrés et la conception de l'intégration par la politique doivent se baser sur ce principe.

L'intégration, un processus social global s'inscrivant dans le long terme

L'intégration est une matière transversale en rapport, à divers titres, avec pratiquement tous les secteurs de la société. Elle doit être considérée non pas comme un thème singulier mais comme un élément de la politique dans une société où migration et pluralité sont à l'ordre du jour. La politique d'intégration fait donc partie de la politique éducative, économique et du marché du travail. De la politique de santé, de la politique sociale et de la politique du logement. Enfin de la politique de sécurité, aussi au sens large du terme. Elle se positionne, sous une forme de mise en réseau et de concertation, au niveau de la politique et de l'administration du land, des villes et des communes. L'intégration n'est pas une mesure unique dont il suffit de s'acquitter une seule fois. L'intégration est bien plus un processus sur le long terme, demandant du temps et un suivi permanent, fiable et de longue haleine. La politique d'intégration prend donc ses marques sur le long terme, établit ses prévisions en fonction des besoins et des exigences. Elle est aussi un gage de continuité.

L'intégration, un processus bidirectionnel assorti d'exigences diverses

La Charte de l'intégration du land de Haute-Autriche s'adresse à toutes les personnes et institutions concernées, au sens strict comme au sens large, par les questions d'intégration. Il s'agit d'organisations étatiques ou non et d'institutions telles que les administrations des diverses collectivités locales, les associations et les personnes (immigrées ou non) et groupes engagés dans le travail d'intégration. La Charte d'intégration ne s'adresse pas uniquement aux personnes récemment arrivées en Autriche mais aussi aux migrants venus il y a de nombreuses années en Haute-Autriche, pour les raisons les plus diverses, et qui, avec leurs enfants et parfois même des petits-enfants, font partie de la population du land.

Les attentes à l'égard des immigrés

Sous réserve de réciprocité, il faut reconnaître que le processus d'établissement et donc les exigences en matière d'intégration sont bien plus élevés pour les immigrés que pour la société d'accueil. L'apprentissage d'une nouvelle langue, l'orientation et l'arrivée dans une nouvelle société demandent aux migrants nettement plus d'efforts. Les immigrés doivent, selon leurs possibilités, travailler personnellement à leur intégration et à leur développement en Haute-Autriche. L'apprentissage de l'allemand, la volonté de subvenir à leurs besoins et l'acceptation des valeurs représentent une triple contribution à la réussite de l'intégration.

Les attentes à l'égard de la société d'accueil

Il revient à la société d'accueil d'encourager activement ces efforts et ces initiatives. La politique d'intégration a pour mission de promouvoir l'intégration et la cohésion sociale et de créer les conditions-cadres requises. Outre les mesures prises à l'échelon national, le land de Haute-Autriche est investi d'une responsabilité quant à la création de conditions-cadres et d'offres de qualité, par le biais d'une politique d'intégration axée sur l'incitation. Les bénévoles (particuliers, groupes, paroisses ou associations) travaillant sous les formes les plus diverses dans le domaine de l'enseignement de la langue, de la recherche d'un emploi ou d'un logement ou proposant une aide quelconque jouent un rôle essentiel dans le processus d'intégration.

Chances offertes et participation sociale

Bon nombre de citoyennes et citoyens d'origine étrangère vivant depuis longtemps en Autriche ont depuis longtemps trouvé leur place dans la société dont ils font naturellement partie intégrante. Par leur travail et leurs activités, ils ont contribué au développement social et économique du pays. Il existe toutefois aussi des groupes dans lesquels l'intégration et la participation n'ont pas abouti. Une forme de rattrapage de l'intégration devrait permettre de compenser les déficits du passé; en même temps, un travail d'intégration axé sur l'incitation doit assurer l'inclusion des nouveaux migrants.

L'inclusion doit permettre à chacun, indépendamment de son origine ou de sa nationalité, de participer à la vie économique, sociale, culturelle et sociétale en Haute-Autriche. La politique d'intégration doit créer, au niveau institutionnel comme informel, les conditions-cadres par ailleurs nécessaires. Les possibilités d'admission dans les cadres réglementaires et institutions existantes ont une importance décisive pour le processus d'intégration. Les conditions initiales varient : les immigrés doivent généralement apprendre d'abord l'allemand courant et certains migrants n'ont aucune formation professionnelle ou qualification répondant aux besoins du marché du travail autrichien. Il faut ici prévoir des mesures encourageant l'intégration afin de permettre une participation équitable.

Mais l'intégration exige aussi que chacun s'implique individuellement dans la mesure de ses compétences et possibilités. Apprentissage de l'allemand, volonté de s'éduquer et de se former, volonté de s'engager activement sur le marché de l'emploi et dans la société: telles sont les attentes fondamentales à l'égard de toutes les personnes vivant en Haute-Autriche. Les obstacles structurels s'opposant à une participation (par exemple les procédures de reconnaissance et de validation de diplômes assorties de délais injustifiables et multipliant les conditions) doivent être identifiés et éliminés.

Droits fondamentaux et droits de l'homme: une base commune

Des hommes et des femmes d'origines et de nationalités les plus diverses vivent en Haute-Autriche. Mais il existe aussi d'autres critères de distinction: l'âge, le sexe, leurs convictions religieuses et politiques. La diversité est une réalité – en Haute-Autriche comme dans tout le pays. Elle augmente avec l'immigration. La diversité culturelle des personnes vivant en Haute-Autriche est considérée avec respect. La diversité peut être synonyme d'enrichissement. Mais dans certains domaines, elle peut aussi provoquer des troubles, des malentendus, des contradictions et divers problèmes.

La cohésion d'une société diversifiée a donc besoin de valeurs et de règles communes. La Haute-Autriche se considère comme une société ouverte revendiquant ses valeurs fondamentales. Les droits fondamentaux et droits de l'homme garantis par l'Autriche constituent, autant que l'état de droit et la démocratie, des valeurs fondamentales qui sont la base de la collectivité. Chacun se doit de connaître ces valeurs, de les accepter et de les défendre. Les obligations légales en découlant doivent être acceptées et observées sans réserve. La cohabitation dans la diversité est possible tant que chacun reconnaît ces valeurs fondamentales.

Lutte contre les milieux problématiques

En Haute-Autriche, tolérance et ouverture sont caractéristiques de la cohabitation. Les mouvances et les idéologies ne respectant pas les règles institutionnelles en vigueur en Autriche et en Haute-Autriche et mettant en question nos valeurs fondamentales ne sont pas tolérées. Nous récusons la propagation de la haine, l'extrémisme religieux ou politique, l'islamisme, les idéologies antidémocratiques et les attitudes méprisantes envers des groupes particuliers. Le land de Haute-Autriche s'oppose à ces courants, réseaux et institutions par les moyens de l'état de droit sans pour autant renier ses valeurs et principes prônant l'égalité et la liberté. Nous devons lutter contre les milieux problématiques sapant l'intégration et pratiquant des modes de vie incompatibles avec nos valeurs et nos principes fondamentaux. Il faut donc

prendre des mesures sociales et préventives ainsi que dans le domaine de la politique de sécurité. Elles doivent être mises en place le plus tôt possible afin d'éviter de nouvelles ou d'autres dérives vers des milieux problématiques anti-intégration.

Valeurs fondamentales essentielles

En Autriche et en Haute-Autriche, les valeurs fondamentales essentielles pour la cohabitation découlent des dispositions constitutionnelles et de la législation de notre pays, complétées par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et par divers traités internationaux dont la Charte de l'ONU. Les principes de l'ordre étatique et social qu'ils contiennent se sont constitués au fil des siècles, ont parfois fait l'objet d'une lutte acharnée et sont fréquemment l'une des raisons expliquant l'attrait de l'Autriche pour les migrants.

- ❖ **Démocratie et état de droit:** les lois qui sont des règles générales contraignantes sont l'aboutissement de discussions suivies de votes effectués dans les parlements par les représentant(e)s du peuple selon des procédures spécifiques. L'État est tenu de respecter ces lois élaborées démocratiquement: c'est ce qui fait de lui un état de droit. Les droits et devoirs contenus dans les lois sont valables pour toutes les personnes vivant en Autriche; ils doivent être reconnus et respectés sans réserve.
- ❖ **Séparation de l'État et de la religion / liberté de culte:** l'État autrichien agit indépendamment de toute religion, ses décisions sont neutres sur le plan de la religion. En Autriche, chacun est libre d'avoir une foi, de la pratiquer dans le cadre de la loi ou de vivre sans religion. Le recours à des prescriptions religieuses ne peut pas relativiser le respect des lois en vigueur.
- ❖ **Intégrité physique et morale:** la violence physique, morale et sexuelle, en particulier envers les enfants et les femmes, est prohibée. Le mariage forcé et la polygamie sont notamment interdits à titre de protection contre l'exploitation (sexuelle).
- ❖ **Droit à un mode de vie individuel et à la liberté d'opinion:** chaque personne peut organiser sa vie conformément à sa foi, à sa tradition, à ses intérêts et à sa sexualité. L'exercice de ces droits ne peut pas être limité tant qu'il est conforme avec la législation autrichienne.
- ❖ **Égalité des sexes:** les femmes et les hommes ont les mêmes droits; chacun décide soi-même de tous les aspects de sa vie. Les femmes ont droit à la même considération et au même respect.

- ❖ **Accès à l'éducation et éducation obligatoire:** les filles et les garçons ont le même droit de fréquenter n'importe quel type d'établissement scolaire. Les filles et les garçons sont soumis à la scolarité obligatoire (école maternelle, école, formation).

3. Positions d'une politique d'intégration institutionnelle et incitative

Le land de Haute-Autriche revendique une **politique d'intégration institutionnelle et incitative**. Elle est caractérisée par les approches et principes suivants:

→ Incitation et qualification

Le but de la politique d'intégration est de permettre à chaque personne d'organiser elle-même sa vie et de subvenir elle-même à ses besoins. Au début du processus d'intégration, les offres d'encadrement et d'accompagnement proposées aux immigrés lors de leur installation en Haute-Autriche représentent une aide judicieuse. Cet encadrement doit mettre progressivement en place un accompagnement qualifiant et un soutien pouvant comprendre des mesures concrètes (éducation, formation, qualification...) et menant ainsi à l'autonomie. Il est capital, dans ce contexte, de ne pas considérer les personnes à intégrer comme de simples bénéficiaires passifs mais de leur donner la possibilité, par le biais de mesures d'intégration incitatives, de prendre leur vie en main et de rejoindre la société. Une politique d'intégration incitative fonctionne du mieux possible dès que les participant(e)s travaillent volontairement à leur intégration et à leur évolution sociale.

→ Un cadre institutionnel à double sens

L'engagement mutuel est l'un des pivots de cette intégration sociale. Il exprime l'estime mutuelle et la confiance, constituant ainsi un fondement essentiel du processus d'intégration. Le cadre conceptionnel de la politique d'intégration doit être à double sens selon le principe du «donner et recevoir». Ceci implique de définir les objectifs des mesures d'intégration, d'en faire l'objet d'une concertation entre «donneur» et «receveur» et d'en contrôler le respect et l'impact. La motivation et les efforts actifs doivent être estimés et encouragés. Par contre, le manque de volonté, voire le refus ont des conséquences et devraient être sanctionnés. La Charte constitue un cadre institutionnel dans la mesure où la politique et le travail d'intégration, le système d'aides et les coopérations doivent être calqués sur les objectifs, les principes et les positions de la Charte. Une intégration réussie permet de participer à la vie économique,

sociale et sociétale en Haute-Autriche. Le développement des directives en matière d'aides basé sur cette Charte établit un engagement mutuel entre donateurs et bénéficiaires des aides, qu'il s'agisse de particuliers ou d'associations.

→ **Prise en compte des besoins et du savoir, efficacité**

Pour que les offres soient bien acceptées, il faut qu'elles répondent aux attentes et aux besoins des groupes cibles et soient aussi accessibles. Le land de Haute-Autriche mise sur des offres d'aide différenciées, axées sur les besoins et les potentiels, ce qui suppose de connaître précisément les besoins d'aide individuelle. Dans le sens d'un investissement économique des moyens, les mesures d'aide doivent être différenciées en fonction du statut de séjour des immigrés. Sachant que l'intégration et une cohabitation réussie sont des processus complexes, dynamiques, aux aspects multiples, nous devons structurer le travail d'intégration en nous basant sur le savoir et les données factuelles. Il est alors possible de concevoir des offres efficaces visant le développement de compétences personnelles.

L'orientation en fonction des besoins et de l'efficacité est valable pour toutes les offres d'aide à l'intégration proposées par le land. L'orientation en fonction de l'efficacité englobe la nécessité d'évaluer les politiques d'intégration. Il s'agit donc d'instaurer et de perfectionner la mesure des résultats de l'intégration, l'évaluation des mesures d'intégration et le contrôle du processus d'intégration. La rentabilité des offres d'aide doit être observée dans le contexte de l'utilisation durable des ressources.

→ **Orientation vers l'avenir et durabilité**

Dans le contexte des besoins exprimés par le marché du travail, la Haute-Autriche va développer pour l'avenir une politique d'intégration et de migration adaptée et différenciée. Il faut encourager la venue de personnels très qualifiés, de spécialistes et d'étudiants et instaurer des conditions-cadres incitant ces personnes à rester en Haute-Autriche. La politique d'intégration du land de Haute-Autriche s'inscrit dans une vision à long terme. Des mesures d'aide à court terme ne permettront pas de parvenir à la création d'une autonomie et d'une capacité à subvenir à ses propres besoins. L'intégration est un travail de longue haleine. Il ne faut pas toujours choisir la voie de la simplicité ou de la rapidité mais celle de la durabilité – celle qui mène finalement à la capacité de choisir un mode de vie permettant de subvenir à ses propres besoins et de s'intégrer dans la vie sociétale de la Haute-Autriche.

→ Approche transversale et mise en réseau

L'intégration est une matière transversale en rapport, à divers titres, avec pratiquement tous les secteurs de la société. Les domaines de l'éducation et de la formation, de l'économie, du marché du travail, de la santé, du contexte social, du logement, de la sécurité et de la culture sont notamment concernés par les questions en matière de politique d'intégration. Les mesures correspondantes sont prises autant au niveau des communes et des villes qu'au niveau du land. Il ne faut pas oublier non plus qu'outre les acteurs étatiques, de nombreuses entités non étatiques (associations, groupements de bénévoles, particuliers...) participent de multiples façons et avec une efficacité avérée au travail d'intégration. Ce grand nombre d'acteurs et d'institutions étatiques et non étatiques exige une concertation et une mise en réseau permanentes. Le caractère de transversalité qui caractérise l'intégration à de nombreux égards souligne l'importance de la concertation et de la mise en réseau de tous les organes (du land de Haute-Autriche et dans le land) s'occupant de l'intégration. Nous devons développer cette approche et optimiser la coordination des interfaces et des passerelles afin de réduire les pertes de friction et d'éviter autant que possible les doubles structures.

4. Thèmes centraux de la politique d'intégration

Langue et éducation: deux qualifications clés

L'allemand comme langue commune constitue une base essentielle pour la cohabitation. Il s'agit d'une compétence clé permettant de profiter des chances offertes par la vie dans notre pays. La langue partagée permet non seulement aux autochtones de communiquer avec les migrants mais aussi à ces derniers de communiquer entre eux en dépit de leurs origines et appartenances linguistiques différentes. Chacun doit comprendre qu'une maîtrise suffisante de l'allemand conditionne l'égalité des chances et la participation sociale.

Une compétence linguistique suffisante est le sésame permettant d'accéder à l'éducation, à la formation et au marché du travail et de participer à la vie culturelle et sociale dans les villes et communes de Haute-Autriche. Les cours d'allemand permettent également de diffuser des informations sur l'Autriche et la Haute-Autriche ainsi que sur les valeurs et règles fondamentales de la cohabitation.

Les programmes de cours de langue sont donc un élément essentiel pour la réussite de la politique d'intégration. Cette offre doit être différenciée de façon à répondre précisément, à l'échelon régional, aux besoins des personnes. Il faut notamment tenir compte du niveau linguistique et d'alphabétisation autant que des

exigences particulières associées au futur exercice d'une activité professionnelle. Une importance particulière sera accordée aux cours de langue spécialement destinés aux femmes. Ces dernières jouent d'une part un rôle multiplicateur capital dans l'apprentissage de la langue. D'autre part apprendre l'allemand est justement pour les femmes une démarche souvent cruciale leur permettant de décider elles-mêmes de leur mode de vie en Haute-Autriche.

La mise en exergue de l'importance de l'allemand ne s'oppose pas à la culture du multilinguisme. La maîtrise de langues autres que l'allemand est appréciée et encouragée. Pour la place économique qu'est la Haute-Autriche, land cumulant les contacts internationaux, le multilinguisme est un critère de qualification qui non seulement influence la personnalité de chacun mais représente aussi un intérêt économique. Une politique d'intégration tournée vers l'avenir considère donc le multilinguisme comme une chance.

Dans notre société, l'éducation et la formation sont des conditions essentielles pour trouver un emploi et pour établir le socle économique d'une vie autonome. L'ascension sociale et sociétale passe avant tout par l'éducation. L'une des principales missions de la politique d'intégration est donc de communiquer l'importance de l'éducation pour l'ascension sociale, de réveiller et de renforcer les ambitions éducatives et d'assurer l'accès aux établissements d'enseignement.

Une politique d'intégration institutionnelle et incitative doit notamment prendre en compte les enfants des migrant(e)s. À condition de profiter d'une éducation adéquate et, le cas échéant, d'un soutien particulier, ils sont les mieux placés pour «arriver» en Haute-Autriche et choisir leur mode de vie. Si l'on veut garantir un parcours scolaire sans lacunes, il faut notamment prendre en compte, en matière de compétences linguistiques, les interfaces entre les différents établissements (crèche, maternelle, école primaire). Il faut également intensifier le travail avec les parents.

Économie et marché du travail – renforcement de la participation

Chacun est tenu de subvenir à ses besoins en fonction de ses possibilités. Notre système social basé sur la solidarité sert de filet de sécurité à ceux qui ne parviennent pas, pour diverses raisons, à subvenir à leurs besoins. L'état social ne peut fonctionner que si chacun assure sa propre subsistance financière, dans la mesure de ses moyens, et apporte sa contribution au système solidaire. Cela signifie par exemple, pour les migrants, d'assurer durablement leur autonomie économique par l'apprentissage de l'allemand, l'éducation et la qualification, la recherche d'un emploi et le travail. Celui qui ne fait aucun effort dans ce sens se nuit à lui-même tout en minant la société solidaire dont dépend l'état social.

La participation des migrant(e)s au marché du travail profite à chacun – elle profite aussi à la société. Elle constitue la base d'une vie autodéterminée car elle en génère

les conditions économiques. De plus le travail est aussi un facteur indirect d'intégration : le lieu de travail permet d'établir des contacts sociaux variés ouvrant par ailleurs de nouvelles voies vers l'intégration sociale. Enfin la participation des migrant(e)s représente aussi une contribution au pouvoir économique de la Haute-Autriche.

Une politique d'intégration institutionnelle et incitative est donc aussi un élément de premier ordre dans la politique économique du land de Haute-Autriche qui compte renforcer le positionnement national de cette région économique leader. Dans cet esprit, la politique économique et la politique d'intégration apparaissent encore plus indissociables. Les entreprises de Haute-Autriche ont besoin de personnel qualifié. Les immigrés prêts à apprendre l'allemand, à se qualifier et à s'investir représentent une grande chance pour la place économique qu'est la Haute-Autriche. Mais il faut aussi savoir que de nombreux migrants arrivés ces dernières années en Haute-Autriche ne possèdent pas les compétences et qualifications requises par le marché du travail : ils doivent d'abord les acquérir dans notre région. Il faut instaurer ici des mesures d'aide différenciées en fonction du statut de séjour, afin de maîtriser le défi que représente la mise à niveau, par l'éducation et la formation, d'un maximum de personnes prêtes à intégrer le marché du travail. Il est indispensable que les pouvoirs publics et le secteur privé coopèrent efficacement. Compte tenu de l'évolution du marché du travail dans les années à venir, il faut conseiller et inciter les adolescents et les jeunes adultes, parmi les migrants, à suivre des formations dans les filières professionnelles les plus demandées. Une attention particulière doit être accordée aux femmes afin de les convaincre des avantages de la qualification et de la formation pour trouver un emploi. Les migrants possédant des qualifications intéressant les entreprises doivent apprendre rapidement l'allemand dans des cours de langue à but professionnel et, le cas échéant, suivre une formation complémentaire afin de pouvoir profiter le plus rapidement possible des opportunités du marché de l'emploi. Les migrants très qualifiés doivent recevoir un accompagnement optimal dans le processus de reconnaissance et de validation des diplômes.

Ces dernières années, la réussite scolaire des jeunes filles issues de l'immigration a nettement progressé par rapport à celle des jeunes garçons issus de l'immigration. Cette réussite n'a toutefois pas les retombées souhaitées dans l'univers de la formation et du travail. Les attentes traditionnelles quant au rôle des sexes représentent souvent un obstacle pour les jeunes filles. Un travail de qualité avec ces dernières, avec les femmes et les parents doit permettre d'abolir ces barrières. Il relève de la politique d'intégration. En même temps, il faut accorder une attention particulière aux hommes venus seuls en Haute-Autriche et vivant hors de tout contexte familial. Des mesures d'intégration générales et spécifiques demeurent nécessaires pour ce groupe de migrants.

Intégration et cohabitation sur place

L'intégration est une tâche nationale placée sous la responsabilité de l'État fédéral et des länder (régions) conformément à la répartition constitutionnelle des compétences. En même temps l'intégration est l'un des éléments de la vie quotidienne. Land composé de villes, de districts et de communes, la Haute-Autriche suit donc une stratégie d'intégration décentralisée, régionalisée et multi-institutionnelle. Le soutien du travail d'intégration effectué par les communes et districts engagés revêt donc une importance particulière.

Dans les villes, districts ou communes, l'immigration peut entraîner la concentration, dans certains quartiers ou certaines rues, de personnes appartenant à des groupes sociaux particuliers ou originaires de pays spécifiques. Cette évolution ne pose aucun problème tant qu'elle n'est pas généralisée et qu'il existe suffisamment de lieux et de possibilités de rencontre et de construction de passerelles. Bien vivre ensemble implique de pratiquer une cohabitation et une coexistence basées sur l'ouverture et la décrispation. Les relations de voisinage doivent exprimer un respect mutuel. Mais si ces lieux présentent un fort déséquilibre social, cela risque de provoquer ségrégation, désintégration et apparition de sociétés parallèles – avec des retombées négatives globales à la clé. Il faut donc lutter contre le communautarisme, autrement l'apparition de sous-sociétés cloisonnées où les personnes vivent sans aucun lien avec la société majoritaire et refusent nos règles. La mixité sociale et ethnique s'impose donc au niveau des plans d'aménagement urbain comme dans le cadre de l'attribution des logements. En effet, nos relations sociales sur le long terme ne se construisent pas sur l'origine mais sur nos centres d'intérêts communs et nos passions.

Des valeurs et traditions à transmettre

La cohabitation va souvent de pair avec des règles implicites. Notre quotidien est marqué par des valeurs culturelles transmises, par des traditions, des coutumes et des habitudes ayant une valeur spécifique pour chaque société. Ces habitudes culturelles ne sont toutefois pas identiques dans toute la Haute-Autriche mais très variées; elles sont dynamiques et en perpétuelle évolution. En dépit de toutes ces différences, bon nombre de modes de vie traditionnels, transmis de génération en génération et ayant fait leurs preuves méritent d'être préservés. Comme ils sont l'une des bases de la cohabitation, il est indispensable que chacun les connaisse car ils font partie intégrante de la vie en Haute-Autriche.

Il faut par exemple savoir que l'Autriche est un pays séculier mais favorable à la religion. L'Autriche est un pays ouvert, imprégné par le christianisme et revendiquant les principes de l'humanisme et des Lumières. La raison comme point de repère et la justification rationnelle des positions et des décisions permettent de régler les différends. L'Autriche est un pays profondément marqué par son orientation

consensuelle et pacifique. Autrement dit, la violence est refusée sous toutes ses formes. Mais cela signifie également qu'il faut entretenir notre capacité à nous remettre nous-mêmes, nos normes et nos valeurs en question, à gérer la critique et à l'accepter. La Haute-Autriche est un land accordant une grande importance à l'éducation et au développement économique. À ce titre, elle s'appuie sur la disposition de chaque personne vivant ici à s'éduquer et à se former, à contribuer, en fonction de ses possibilités, à son évolution personnelle et au développement de la région. Ponctualité, organisation, fiabilité et cordialité sont autant de vertus emblématiques de notre pays – elles sont aussi les bases d'un avenir positif commun. En Haute-Autriche, les fêtes traditionnelles du calendrier font partie du patrimoine culturel et sont célébrées comme il se doit. Ces valeurs écrites et implicites, ces habitudes et ces règles appartenant à la vie commune illustrent autant une réalité vécue qu'une situation idéale dont on peut avoir la nostalgie. Elles génèrent un sentiment de « chez-soi », de fiabilité et d'appartenance sociale, favorisant ainsi l'orientation et la cohésion sociale.

Il faut par exemple savoir que l'Autriche est un pays séculier mais favorable à la religion. L'Autriche est un pays ouvert, imprégné par le christianisme et revendiquant les principes de l'humanisme et des Lumières. La raison comme point de repère et la justification rationnelle des positions et des décisions permettent de régler les différends. L'Autriche est un pays profondément marqué par son orientation consensuelle et pacifique. Autrement dit, la violence est refusée sous toutes ses formes. Mais cela signifie également qu'il faut entretenir notre capacité à nous remettre nous-mêmes, nos normes et nos valeurs en question, à gérer la critique et à l'accepter. La Haute-Autriche est un land accordant une grande importance à l'éducation et au développement économique. À ce titre, elle s'appuie sur la disposition de chaque personne vivant ici à s'éduquer et à se former, à contribuer, en fonction de ses possibilités, à son évolution personnelle et au développement de la région. Ponctualité, organisation, fiabilité et cordialité sont autant de vertus emblématiques de notre pays – elles sont aussi les bases d'un avenir positif commun. En Haute-Autriche, les fêtes traditionnelles du calendrier font partie du patrimoine culturel et sont célébrées comme il se doit. Ces valeurs écrites et implicites, ces habitudes et ces règles appartenant à la vie commune illustrent autant une réalité vécue qu'une situation idéale dont on peut avoir la nostalgie. Elles génèrent un sentiment de « chez-soi », de fiabilité et d'appartenance sociale, favorisant ainsi l'orientation et la cohésion sociale.

Le patrimoine culturel de la Haute-Autriche mérite d'être transmis. Mais il ne faut jamais perdre de vue le débat critique sur les pratiques et habitudes socioculturelles et sur la pertinence de leur transmission et de leur développement en tant que valeurs. Ce pays puise la force nécessaire pour concevoir l'avenir dans la tension opposant pérennité et dynamisme, individualité et communauté, ouverture au changement et enracinement.

Personne, en Haute-Autriche, ne doit renoncer à son origine, à ses racines culturelles ou à ses convictions religieuses et encore moins les renier. Il est néanmoins important que les immigrés connaissent les pratiques et habitudes socioculturelles de la Haute-Autriche et qu'ils les respectent. Ainsi auront-ils la chance de communiquer d'égal à égal avec toutes les personnes.

Des relations basées sur le respect

La connaissance et le respect mutuels sont des conditions fondamentales pour une cohabitation paisible et une culture constructive de la discussion et de la négociation. L'échange d'arguments, dans un esprit d'ouverture et d'équité, permet de régler les conflits. Faire preuve de respect à l'égard de son interlocuteur est ce que nous entendons par «respect mutuel». En même temps, nous attendons de notre interlocuteur qu'il se comporte de façon à mériter ce respect. À l'inverse, on ne peut prétendre au respect qu'à condition de le pratiquer soi-même: attendre d'autrui un témoignage de respect implique de se comporter soi-même avec respect. Dans cet esprit, le respect mutuel est basé sur la reconnaissance de l'égalité (valeur et rang identiques de l'interlocuteur) et est indissociable du principe de tolérance.

L'exigence de ce respect mutuel n'est absolument pas l'expression d'une politique d'apaisement voulant éviter ou ignorer les éventuels sujets de conflits ou de problèmes. Le respect fondamental conditionne bien plus la possibilité d'une discussion constructive contribuant à développer le sens critique et la capacité à gérer les conflits. Le respect ne se limite pas à l'individu: il s'impose aussi à l'égard des employés et fonctionnaires (enseignants, forces de police...) des deux sexes. Le dénigrement des sexes, de personnes athées ou pratiquant une autre religion, motivé par la culture ou la religion, n'a pas sa place dans la cohabitation. Il faut aussi être conscient du fait que ce dénigrement peut être le fait de la société d'accueil comme des groupes de migrants. Quelle qu'en soit la source, il doit être combattu avec la même fermeté.

Au quotidien, une cohabitation réussie implique considération mutuelle et empathie. Se saluer, accepter le besoin de tranquillité de l'un et le goût pour la convivialité de l'autre, respecter la nature, utiliser avec soin les biens de la communauté et l'espace public sont les pivots symbolisant la volonté de compréhension mutuelle qui est la condition d'une cohabitation réussie. C'est ce que ce pays revendique.

